



Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction générale de la santé publique

Amiante : impacts sur la santé

Première partie de l'audience publique

5 décembre 2019

Expositions à l'amiante

- Les fibres d'amiante présentes dans l'air constituent un risque pour la santé des personnes qui y sont exposées car tous les types d'amiante (incluant le chrysotile) sont des cancérigènes reconnus (Groupe 1, CIRC, 2012).
 - Groupe 1 : l'évidence de la cancérogénicité est suffisante chez l'humain selon les études épidémiologiques, ou encore, insuffisante chez les humains mais évidente chez les animaux (études expérimentales).
- Pas de seuil d'exposition sécuritaire à ce minéral (AFSSET, 2009a et 2009b; CIRC, 2012).
- Toute exposition à l'amiante peut causer des problèmes de santé, qu'elle soit d'origine professionnelle ou environnementale.

Personnes à risques

- Les travailleurs de certains secteurs sont plus à risque d'avoir des problèmes de santé liés à l'amiante :
 - mines d'amiante;
 - usines de fabrication de produits contenant de l'amiante;
 - secteurs de la construction et de la démolition;
 - présence de matériaux contenant de l'amiante, en mauvais état, friables ou manipulés (professeurs, coiffeuses, etc.).
- Familles des travailleurs ramenant des fibres d'amiante à la maison (vêtements, outils, matériaux, etc.).
- Pour une même exposition à l'amiante, les fumeurs ont plus de risques de développer un cancer du poumon que les non-fumeurs.

➤ Maladies reliées à l'amiante

- Des maladies peuvent apparaître quelques dizaines d'années après l'exposition à des fibres d'amiante.
- Selon la littérature scientifique :
 - 100 % des cas d'amiantose
 - plus de 80 % des mésothéliomes de la plèvre
 - 58 % des mésothéliomes du péritoine
 - 0,5 à 15 % des cancers du poumon
 - 0,3 à 8,3 % des cancers du larynx
 - 0,3 % des cancers de l'ovaire

(Sources : Brown et collab., 2012, Tonnel et collab., 1997, Nurminen et Karjalainen, 2001 cités dans Krupoves et De Guire, 2016)



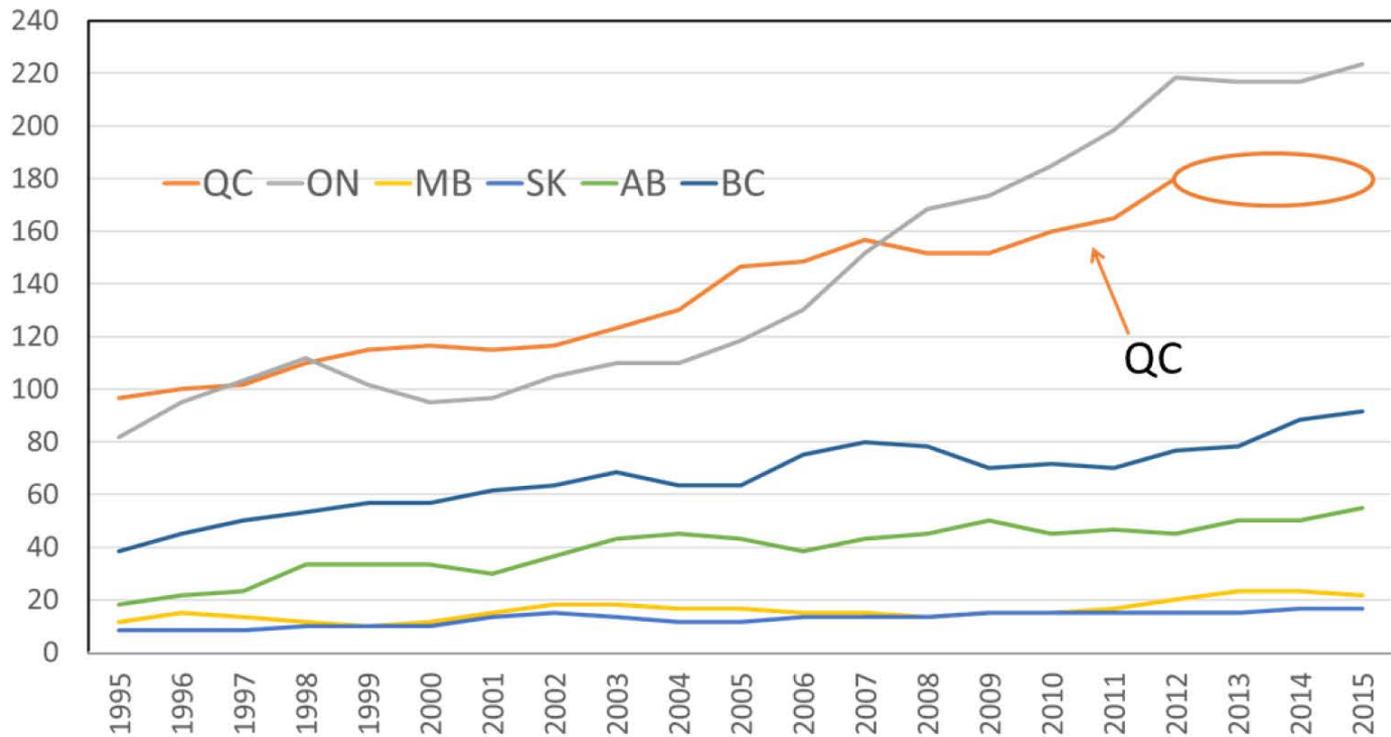
Cas survenus au Québec

Maladie	Date	Nouveaux cas (nombre attribuable à l'amiante)
Amiantose	1989 à 2012	4 535 hospitalisations (4 535)
Mésothéliome de la plèvre	1984 à 2010	2 451 (1960)
Mésothéliome du péritoine	1984 à 2010	171 (99)
Cancer du larynx	1984 à 2010	11 857 (35-984)
Cancer de l'ovaire	1984 à 2010	15 009 (45)

(Krupoves et De Guire, INSPQ, 2016)

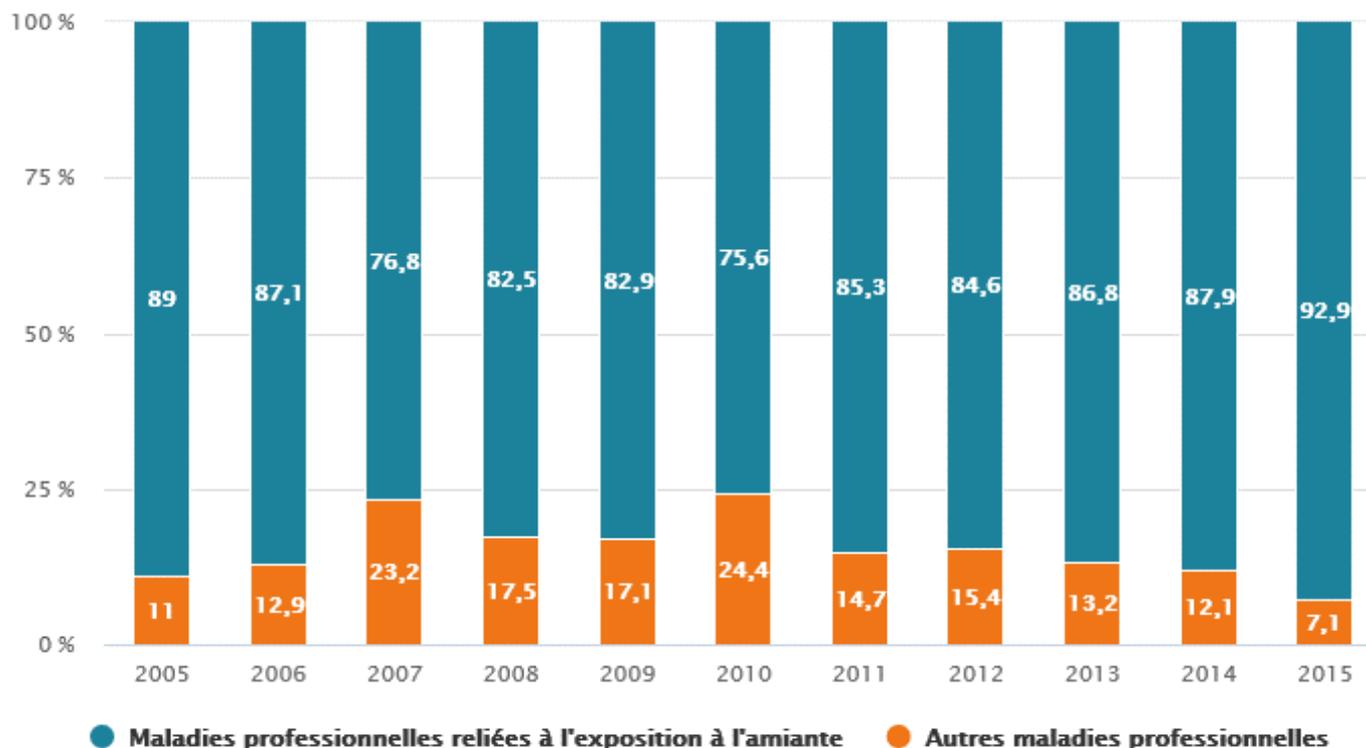
Exemples de cas professionnels

Nombre de nouveaux cas de mésothéliomes professionnels au Canada (moyenne mobile sur 3 ans)



Décès par maladies liées à l'amiante

Décès par maladies liées à l'amiante par rapport à la totalité des décès liés à des maladies professionnelles indemnisées entre 2005-2015



Source : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2005 à 2015.

Constat des inspecteurs : non respect des mesures de contrôle permettant de protéger les travailleurs (CNESST, 2019).

De 2014 à 2018:

- 1728 situations dérogatoires en lien avec l'amiante sur les lieux de travail qu'ils ont visités;
- 658 décisions menant à une suspension des travaux en lien avec l'amiante.



Position du MSSS relativement à la valorisation des résidus d'amiante

Étant donné que :

- Toutes les formes d'amiante sont cancérigènes;
- Il n'y a pas de seuil sécuritaire d'exposition pour les effets cancérigènes de l'amiante;
- Les mesures de contrôle permettant de protéger les travailleurs ne sont pas toujours mises en place de manière adéquate ou suffisante;
- Selon l'OMS, la façon la plus efficace d'éliminer les maladies reliées à l'amiante consiste à mettre fin à l'emploi de ce produit sous toutes ses formes.

La situation idéale du point de vue de la prévention sanitaire consisterait donc à ne pas autoriser la valorisation des résidus miniers amiantés.

Si toutefois il était décidé d'autoriser des projets de valorisation, diverses conditions devraient être respectées, entre autres :

- Modifications réglementaires nécessaires:
 - Intégrer l'amiante au Règlement sur les matières dangereuses;
 - Abaisser la norme d'exposition professionnelle.
- Toute manipulation des résidus miniers ne devrait pas augmenter le bruit de fond (environnemental) en fibres d'amiante;

➤ Position du MSSS (suite)

- Tout projet de valorisation de résidus miniers amiantés doit faire l'objet d'une étude environnementale et d'une évaluation adéquate du risque à la santé;
- Veiller à ce que l'exploitation des résidus miniers soit réalisée sous de strictes conditions, avec une surveillance rigoureuse et transparente de l'application de ces conditions;
- Prévoir toutes les mesures nécessaires de protection de la santé des travailleurs et de la population.



Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction générale de la santé publique

Merci de votre attention.

Québec 